

promis de donner à la dite église, pour la continuation et augmentation du service divin, la somme de quatre mille livres tournois de rente annuelle et perpétuelle." Et plus bas :—" Laquelle somme, en l'honneur et révérence de la très-glorieuse Vierge Marie et du dit *saint Suaire*, nous leur avons donné et quitté, donnons et quittons par ces présentes, que nous avons signées de notre main et auxquelles nous avons fait mettre notre scel, etc."

Le roi Louis XII, par une patente de l'an 1501, accorde aux Religieux de Cadouin la faculté et le droit de recueillir partout les offrandes des fidèles en l'honneur et révérence du précieux *saint Suaire* de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les Reines montrèrent aussi leur zèle. Eléonore d'Aquitaine, épouse de Louis-le-Jeune, visita l'abbaye et fit une donation qui aida à bâtir l'église ; elle fut regardée comme fondatrice. Les épouses de Charles VII et de Charles VIII furent dévotes au *saint Suaire* ; la dernière, Anne de Bretagne, donna un drap d'or d'un grand prix, sur lequel on l'étendait aux jours des ostensions. Une Reine d'Aragon donna des chasubles ornées de ses armes.

Quant aux grands Seigneurs qui ont favorisé Cadouin et honoré le *saint Suaire*, ils sont innombrables. Le comte Simon de Montfort fit une donation à l'abbaye, sous la clause qu'un cierge brûlerait nuit et jour devant le précieux *Suaire* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'on en allumerait deux au moment des ostensions. On offrait à l'église des ornements précieux et des vases en argent pour renfermer la